

FICHE TECHNIQUE
A/s Principaux impôts et taxes du système fiscal camerounais

I. LES PRINCIPAUX IMPOTS ET TAXES

Types des contribuables	Libellé	Taux/Tarifs (hors CAC)
1. Contribuables professionnels relevant du régime du réel	Impôt sur le Revenu des Personnes Physiques (IRPP)	Barème progressif (10% à 35%)
	Revenu des Capitaux mobiliers (IRCM)	15%
	Bénéfices Industriels et Commerciaux (BIC)	30%
	Bénéfices Non Commerciaux (BNC)	30% ou 10%
	Bénéfices Agricoles	30%
	Revenus Fonciers (RF)	30%
	Impôt sur les Sociétés (IS)	30%
	Prélèvement Spécial (TSR)	3% ; 5% ; 10% et 15%
	Impôt sur plus-values sur cession immobilière	5%
	TVA	17,5% et 0%
	Droits d'Accises (DA)	- 2% ; 5% ; 12,5% et 25% pour les DA ad valorem ; - Tarif en vigueur pour les DA spécifiques.
	Vignettes sur tabacs produits manufacturier	
	Taxe de séjour (TDS)	Barème
	Taxe spéciale sur les produits pétroliers (TSPP)	(FCFA 110 super et FCFA 65)/litre
	Patente	Barème article C13 nouveau du CGI
	Licence	Barème articles C37 et C40 du CGI
	Taxe/jeux et divertissement	15% pour les casinos Tarifs (jeux de divertissements et machines à sous article 217 du CGI)
	Taxe de développement local (TDL)	

	Droits d'enregistrement des marchés	Taux : 3% ; 5% et 7%
	Droits de mutation entre vifs	<ul style="list-style-type: none"> - Droit proportionnel au taux de : 15% ; 10% ; 5% ; 2% ou 1% ; - Droit fixe : 50 000 FCFA ; 20 000 FCFA ; 12 000 FCFA ; 10 000 FCFA ou 4 000 FCFA (article 545 du CGI) ; - Enregistrement gratis.
	Droits d'enregistrement des mutations par décès	Droit progressif au barème de l'article 544-B-b du CGI
	Autres mutations	Barèmes et taux prévus à l'article 544 du CGI.
	Taxe/propriété foncière (TPF)	Taux : 0,1%
	Timbres sur les passeports et visas	<ul style="list-style-type: none"> - 25 000 pour le laissez-passer ; - Barème (article 548-2 du CGI).
	Timbre de dimension et timbre gradué	Barèmes (art 547 et 586 du CGI)
	Taxe d'aéroport	<ul style="list-style-type: none"> - 1 000 FCFA pour les vols nationaux ; - 25 000 FCFA pour les vols internationaux.
	Timbres sur connaissances et contrats de transport	<ul style="list-style-type: none"> - 1 000 FCFA pour les contrats nationaux ; - 2 000 FCFA pour les contrats internationaux.
	Timbres sur les cartes d'identité, de séjour et de résident	<ul style="list-style-type: none"> - 1 000 FCFA pour les CNI ; - Barèmes pour les cartes de séjour et de résident (article 549 du CGI).
	Timbres sur la publicité	3% ; 10% ou 20 000 FCFA
	Timbre automobile (DTA)	Barème article 597 du CGI
	Taxe sur les transferts d'argent	- 0,2% du montant transféré ou retiré ;
		- 1% pour les transferts et retraits d'argent réalisés via les plateformes

		électroniques de jeux de hasard ; un droit spécifique de 4 FCFA s'ajoute par transaction
	Redevance Forestière Annuelle (RFA)	- Ventes de coupe : 2 500 FCFA/ha ; - Concessions : 1000FCFA/ha.
	Taxe d'Abattage	4% et 3% de la valeur FOB des grumes
	Surtaxe à l'exportation	- Ayous ...5 000 F CFA/m ³ ; - Essences de promotion de première catégorie autres que l'Ayous.....4 000 F CFA/m ³ ; - Essences de promotion de deuxième catégorie 1 000 F CFA/m ³ (article 244 du CGI)
	Taxe de régénération	- Bois d'ébène : 100 FCFA/Kg ; - Ecorce de pygeum : 25 FCFA/Kg ; - Autres produits : 10 FCFA/Kg.
	Autres droits et taxes forestiers	- Taxe de transfert : 100 FCFA/ha ; - Ventes des produits forestiers : barème (article 246 (2) du CGI).
	Redevance Superficiaire (RSA)	
	Taxes à l'extraction des carrières	
	Droits fixes d'attribution, renouvellement et transfert des actes du secteur minier	
	Taxe ad valorem sur les recettes minières	
	Redevance à la production des eaux	
	Autres droits et taxes du secteur minier	
	Droits de collecte des substances précieuses	

Types des contribuables	Libellé	Taux/Tarifs (hors CAC)
2. Contribuables professionnels relevant du régime simplifié	Impôt sur le Revenu des Personnes Physiques (IRPP)	Barème progressif (10% à 35%)
	Revenu des Capitaux mobiliers (IRCM)	15%
	Bénéfices Industriels et Commerciaux (BIC)	30%
	Bénéfices Non Commerciaux (BNC)	30% ou 10%
	Bénéfices Agricoles	30%
	Revenus Fonciers (RF)	30%
	Impôt sur les Sociétés (IS)	30%
	Prélèvement Spécial (TSR)	3% ; 5% ; 10% et 15%
	Impôt sur plus-values sur cession immobilière	5%
	Droits d'Accises (DA)	- 2% ; 5% ; 12,5% et 25% pour les DA ad valorem ; - Tarif en vigueur pour les DA spécifiques.
	Vignettes sur tabacs produits manufacturier	
	Taxe de séjour (TDS)	Barème
	Taxe spéciale sur les produits pétroliers (TSPP)	(FCFA 110 super et FCFA 65)/litre
	Patente	Barème article C13 nouveau du CGI
	Licence	Barème articles C37 et C40 du CGI
	Taxe/jeux et divertissement	15% pour les casinos Tarifs (jeux de divertissements et machines à sous article 217 du CGI)
	Taxe de développement local (TDL)	
	Droits d'enregistrement des marchés	Taux : 3% ; 5% et 7%
	Droits de mutation entre vifs	- Droit proportionnel au taux de : 15% ; 10% ; 5% ; 2% ou 1% ; - Droit fixe : 50 000 FCFA ; 20 000 FCFA ; 12 000 FCFA ; 10 000 FCFA ou 4 000 FCFA (article 545 du CGI) ; - Enregistrement gratis.
	Droits d'enregistrement des mutations par décès	Droit progressif au barème de l'article 544-B-b du CGI

	Autres mutations	Barèmes et taux prévus à l'article 544 du CGI.
	Taxe/propriété foncière (TPF)	Taux : 0,1%
	Timbres sur les passeports et visas	- 25 000 pour le laissez-passer ; - Barème (article 548-2 du CGI).
	Timbre de dimension et timbre gradué	Barèmes (art 547 et 586 du CGI)
	Taxe d'aéroport	- 1 000 FCFA pour les vols nationaux ; - 25 000 FCFA pour les vols internationaux.
	Timbres sur connaissment et contrats de transport	- 1 000 FCFA pour les contrats nationaux ; - 2 000 FCFA pour les contrats internationaux.
	Timbres sur les cartes d'identité, de séjour et de résident	- 1 000 FCFA pour les CNI ; - Barèmes pour les cartes de séjour et de résident (article 549 du CGI).
	Timbres sur la publicité	3% ; 10% ou 20 000 FCFA
	Timbre automobile (DTA)	Barème article 597 du CGI
	Taxe sur les transferts d'argent	- 0,2% du montant transféré ou rétiré ; - 1% pour les transfert et retraits d'argen réalisés via les plateformes électroniques de jeux de hasard ; un droit spécifique de 4 FCFA s'ajoute par transaction
	Redevance Forestière Annuelle (RFA)	- Ventes de coupe : 2 500 FCFA/ha ; - Concessions : 1000FCFA/ha.
	Taxe d'Abattage	4% et 3% de la valeur FOB des grumes
	Surtaxe à l'exportation	- Ayous ...5 000 F CFA/m ³ ;

	- Essences de promotion de première catégorie autres que l'Ayous.....4 000 F CFA/m ³ ; - Essences de promotion de deuxième catégorie 1 000 F CFA/m ³ (article 244 du CGI)
Taxe de régénération	- Bois d'ébène : 100 FCFA/Kg ; - Ecorce de pygeum : 25 FCFA/Kg ; - Autres produits : 10 FCFA/Kg.
Autres droits et taxes forestiers	- Taxe de transfert : 100 FCFA/ha ; - Ventes des produits forestiers : barème (article 246 (2) du CGI).
Redevance Superficiaire (RSA)	
Taxes à l'extraction des carrières	
Droits fixes d'attribution, renouvellement et transfert des actes du secteur minier	
Taxe ad valorem sur les recettes minières	
Redevance à la production des eaux	
Autres droits et taxes du secteur minier	
Droits de collecte des substances précieuses	

Types des contribuables	Libellé	Taux/Tarifs (hors CAC)
3. Contribuables professionnels relevant du régime de l'Impôt libératoire	Impôt libératoire	-
	Droits d'Accises (DA)	- 2% ; 5% ; 12,5% et 25% pour les DA ad valorem ; - Tarif en vigueur pour les DA spécifiques.
	Taxe de séjour (TDS)	Barème
	Licence	Barème articles C37 et C40 du CGI
	Taxe/jeux et divertissement	15% pour les casinos Tarifs (jeux de divertissements et machines à sous article 217 du CGI)
	Taxe de développement local (TDL)	
	Droits d'enregistrement des marchés	Taux : 3% ; 5% et 7%
	Droits de mutation entre vifs	- Droit proportionnel au taux de : 15% ; 10% ; 5% ; 2% ou 1% ; - Droit fixe : 50 000 FCFA ; 20 000 FCFA ; 12 000 FCFA ; 10 000 FCFA ou 4 000 FCFA (article 545 du CGI) ; - Enregistrement gratis.
	Droits d'enregistrement des mutations par décès	Droit progressif au barème de l'article 544-B-b du CGI
	Autres mutations	Barèmes et taux prévus à l'article 544 du CGI.
	Taxe/propriété foncière (TPF)	Taux : 0,1%
	Timbres sur les passeports et visas	- 25 000 pour le laissez-passer ; - Barème (article 548-2 du CGI).
	Timbre de dimension et timbre gradué	Barèmes (art 547 et 586 du CGI)
	Taxe d'aéroport	- 1 000 FCFA pour les vols nationaux ; - 25 000 FCFA pour les vols internationaux.

	Timbres sur connaissance et contrats de transport	- 1 000 FCFA pour les contrats nationaux ; - 2 000 FCFA pour les contrats internationaux.
	Timbres sur les cartes d'identité, de séjour et de résident	- 1 000 FCFA pour les CNI ; - Barèmes pour les cartes de séjour et de résident (article 549 du CGI).
	Timbres sur la publicité	3% ; 10% ou 20 000 FCFA
	Timbre automobile (DTA)	Barème article 597 du CGI
	Taxe sur les transferts d'argent	- 0,2% du montant transféré ou retiré ; - 1% pour les transfert et retraits d'argen réalisés via les plateformes électroniques de jeux de hasard ; un droit spécifique de 4 FCFA s'ajoute par transaction

Types des contribuables	Libellé	Taux/Tarifs (hors CAC)
4. Contribuables non professionnels relevant du régime des OBNL	Impôt sur le Revenu des Personnes Physiques (IRPP)	Barème progressif (10% à 35%)
	Revenu des Capitaux mobiliers (IRCM)	15%
	Bénéfices Industriels et Commerciaux (BIC)	
	Bénéfices Non Commerciaux (BNC)	
	Bénéfices Agricoles	
	Revenus Fonciers (RF)	
	Impôt sur plus-values sur cession immobilière	5%
	TVA	17,5% et 0%
	Droits d'Accises (DA)	- 2% ; 5% ; 12,5% et 25% pour les DA ad valorem ; - Tarif en vigueur pour les DA spécifiques.
	Taxe de séjour (TDS)	Barème
	Licence	Barème articles C37 et C40 du CGI
	Taxe de développement local (TDL)	
	Droits d'enregistrement des marchés	Taux : 3% ; 5% et 7%
	Droits de mutation entre vifs	- Droit proportionnel au taux de : 15% ; 10% ; 5% ; 2% ou 1% ; - Droit fixe : 50 000 FCFA ; 20 000 FCFA ; 12 000 FCFA ; 10 000 FCFA ou 4 000 FCFA (article 545 du CGI) ; - Enregistrement gratis.
	Droits d'enregistrement des mutations par décès	Droit progressif au barème de l'article 544-B-b du CGI
	Autres mutations	Barèmes et taux prévus à l'article 544 du CGI.
	Timbres sur les passeports et visas	- 25 000 pour le laissez-passer ; - Barème (article 548-2 du CGI).
	Timbre de dimension et timbre gradué	Barèmes (art 547 et 586 du CGI)
	Taxe d'aéroport	- 1 000 FCFA pour les vols nationaux ; - 25 000 FCFA pour les vols internationaux.

	Timbres sur connaissance et contrats de transport	- 1 000 FCFA pour les contrats nationaux ; - 2 000 FCFA pour les contrats internationaux.
	Timbres sur les cartes d'identité, de séjour et de résident	- 1 000 FCFA pour les CNI ; - Barèmes pour les cartes de séjour et de résident (article 549 du CGI).
	Timbres sur la publicité	3% ; 10% ou 20 000 FCFA
	Timbre automobile (DTA)	Barème article 597 du CGI
	Taxe sur les transferts d'argent	- 0,2% du montant transféré ou retiré ; - 1% pour les transfert et retraits d'argen réalisés via les plateformes électroniques de jeux de hasard ; un droit spécifique de 4 FCFA s'ajoute par transaction

Types des contribuables	Libellé	Taux/Tarifs (hors CAC)
5. Régime des contribuables non professionnels	Impôt sur le Revenu des Personnes Physiques (IRPP)	Barème progressif (10% à 35%)
	Revenu des Capitaux mobiliers (IRCM)	15%
	Bénéfices Industriels et Commerciaux (BIC)	30%
	Bénéfices Non Commerciaux (BNC)	30% ou 10%
	Bénéfices Agricoles	30%
	Revenus Fonciers (RF)	30%
	Prélèvement Spécial (TSR)	3% ; 5% ; 10% et 15%
	Impôt sur plus-values sur cession immobilière	5%
	TVA	17,5% et 0%
	Droits d'Accises (DA)	- 2% ; 5% ; 12,5% et 25% pour les DA ad valorem ; - Tarif en vigueur pour les DA spécifiques.
	Taxe de séjour (TDS)	Barème
	Taxe de développement local (TDL)	

	Droits de mutation entre vifs	<ul style="list-style-type: none"> - Droit proportionnel au taux de : 15% ; 10% ; 5% ; 2% ou 1% ; - Droit fixe : 50 000 FCFA ; 20 000 FCFA ; 12 000 FCFA ; 10 000 FCFA ou 4 000 FCFA (article 545 du CGI) ; - Enregistrement gratis.
	Droits d'enregistrement des mutations par décès	Droit progressif au barème de l'article 544-B-b du CGI
	Autres mutations	Barèmes et taux prévus à l'article 544 du CGI.
	Taxe/propriété foncière (TPF)	Taux : 0,1%
	Timbres sur les passeports et visas	<ul style="list-style-type: none"> - 25 000 pour le laissez-passer ; - Barème (article 548-2 du CGI).
	Timbre de dimension et timbre gradué	Barèmes (art 547 et 586 du CGI)
	Taxe d'aéroport	<ul style="list-style-type: none"> - 1 000 FCFA pour les vols nationaux ; - 25 000 FCFA pour les vols internationaux.
	Timbres sur les cartes d'identité, de séjour et de résident	<ul style="list-style-type: none"> - 1 000 FCFA pour les CNI ; - Barèmes pour les cartes de séjour et de résident (article 549 du CGI).
	Timbre automobile (DTA)	Barème article 597 du CGI
	Taxe sur les transferts d'argent	<ul style="list-style-type: none"> - 0,2% du montant transféré ou rétiré ; - 1% pour les transfert et retraits d'argent réalisés via les plateformes électroniques de jeux de hasard ; un droit spécifique de 4 FCFA s'ajoute par transaction

Types des contribuables	Libellé	Taux/Tarifs (hors CAC)
6. Contribuables professionnels relevant du régime de l'Impôt Général Synthétique	Impôt sur le Revenu des Personnes Physiques (IRPP)	Barème progressif (10% à 35%)
	Revenu des Capitaux mobiliers (IRCM)	15%
	Bénéfices Non Commerciaux (BNC)	30% ou 10%
	Impôt Général Synthétique (IGS)	Barème de l'article C40
	Prélèvement Spécial (TSR)	3% ; 5% ; 10% et 15%
	Impôt sur plus-values sur cession immobilière	5%
	Droits d'Accises (DA)	<ul style="list-style-type: none"> - 1% ; 2% ; 5% ; 12,5% et 25% pour les DA ad valorem ; - Tarif en vigueur pour les DA spécifiques.
	Vignettes sur tabacs produits manufacturier	
	Taxe de séjour (TDS)	Barème
	Licence	Barème articles C37 et C40 du CGI
	Taxe/jeux et divertissement	15% pour les casinos Tarifs (jeux de divertissements et machines à sous article 217 du CGI)
	Taxe de développement local (TDL)	
	Droits d'enregistrement des marchés	Taux : 3% ; 5% et 7%
	Droits de mutation entre vifs	<ul style="list-style-type: none"> - Droit proportionnel au taux de : 15% ; 10% ; 5% ; 2% ou 1% ; - Droit fixe : 50 000 FCFA ; 20 000 FCFA ; 12 000 FCFA ; 10 000 FCFA ou 4 000 FCFA (article 545 du CGI) ; - Enregistrement gratis.
	Droits d'enregistrement des mutations par décès	Droit progressif au barème de l'article 544-B-b du CGI
	Autres mutations	Barèmes et taux prévus à l'article 544 du CGI.
	Taxe/propriété foncière (TPF)	Taux : 0,1%
		- 25 000 pour le laissez-passer ;

	Timbres sur les passeports et visas	- Barème (article 548-2 du CGI).
	Timbre de dimension et timbre gradué	Barèmes (art 547 et 586 du CGI)
	Taxe d'aéroport	- 1 000 FCFA pour les vols nationaux ; - 25 000 FCFA pour les vols internationaux.
	Timbres sur connaissance et contrats de transport	- 1 000 FCFA pour les contrats nationaux ; - 2 000 FCFA pour les contrats internationaux.
	Timbres sur les cartes d'identité, de séjour et de résident	- 1 000 FCFA pour les CNI ; - Barèmes pour les cartes de séjour et de résident (article 549 du CGI).
	Timbres sur la publicité	3% ; 10% ou 20 000 FCFA
	Timbre automobile (DTA)	Barème article 597 du CGI
	Taxe sur les transferts d'argent	- 0,2% du montant transféré ou rétiré ; - 1% pour les transfert et retraits d'argen réalisés via les plateformes électroniques de jeux de hasard ; un droit spécifique de 4 FCFA s'ajoute par transaction